La solidaritÃ© eau en panne d'une loi

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
December 2004

CoopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e - Les enjeux de la coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e avec les collectivitÃ©s et syndicats franÃ§ais attente d'une loi sur la solidaritÃ© internationale. Attente comblÃ©e le 27 janvier 2005 avec l'adoption de la "petite loi sur l'eau", initiÃ©e par le sÃ©nateur Jacques Oudin. H2o dÃ©cembre 2004.

Les acteurs franÃ§ais sont toujours en attente d'une loi sur la solidaritÃ© internationale

Aujourd'hui, les collectivitÃ©s et syndicats franÃ§ais ayant dÃ©cidÃ© de rÃ©server une partie du budget eau et assainissement la coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e sont hors-la-loi. Cette absence de base juridique a d'ailleurs conduit l'Ã‰tat franÃ§ais Ã suspendre en 2003 les programmes des agences de l'eau. Un comble alors que tous les responsables (organismes internationaux, ONG et autres) sont en train de tirer la sonnette d'alarme sur le risque de pÃ©nurie d'eau qui pÃ¨se Ã trÃ¨s court terme sur la planÃ¨te.

A l'initiative de Jacques Oudin, le SÃ©nat franÃ§ais a adoptÃ© le 22 juin dernier Ã l'unanimitÃ© une proposition de loi visant Ã autoriser les collectivitÃ©s et maÃ®tres d'ouvrages Ã affecter 1 % de leur budget eau et assainissement au soutien d'actions de coopÃ©ration. Cette proposition, qui constitue une opportunitÃ© unique tant pour les partenaires du Sud que pour les partenaires associatifs, n'a pas encore Ã©tÃ© inscrite Ã l'ordre du jour de la commission des lois de l'AssemblÃ©e nationale. Simple dÃ©faillance de la mÃ©canique parlementaire.

Pour une fois qu'une fois qu'une proposition fait l'unanimitÃ©, la situation frise le ridicule...

BaptisÃ©e la loi "centime par m3", l'initiative a mobilisÃ© le programme SolidaritÃ© Eau - pS-Eau - qui fÃªtait en novembre son 20Ã¨me anniversaire. Ci-joint, les Ã©lÃ©ments transmis Ã cette occasion Ã la presse.

Les dÃ©fis mondiaux liÃ©s Ã l'eau ne cessent de se renforcer

Le 21Ã¨me siÃ¨cle sera marquÃ© par un double dÃ©fi, sur la ressource en eau et sur l'accÃ¨s Ã l'eau. La tension sur la ressource ne cesse de s'accroÃ®tre : il faut aujourd'hui desservir 10 fois plus de consommateurs qu'il y a deux siÃ¨cles, alors que 90 % des rejets domestiques ne sont pas traitÃ©s et contaminent les ressources disponibles. D'ici 2025, la consommation domestique croÃ®tra d'environ 40 % et la consommation pour l'irrigation (qui reprÃ©sente 70 % des prÃ©lÃ¨vements totaux) de 17 %. Cette situation est particuliÃ¨rement prÃ©occupante dans les pays du pourtour mÃ©diterranÃ©en et sur l'ensemble du continent africain, dont la population a triplÃ© en 50 ans et devrait doubler d'ici 45 ans.

Le manque d'accÃ¨s Ã l'eau et Ã l'assainissement est la premiÃ¨re cause de mortalitÃ© dans le monde. On estime Ã 1,1 milliard le nombre de personnes privÃ©es d'un accÃ¨s convenable Ã l'eau potable et Ã 2,6 milliards celles ne disposant pas d'assainissement.

Face Ã ces enjeux, la communautÃ© internationale s'est donnÃ©e comme objectifs de rÃ©duire de moitiÃ© d'ici 2015 la proportion de la population qui, dans le monde, n'a pas un accÃ¨s durable Ã l'eau (cible particuliÃ¨re de l'Objectif du MillÃ©naire pour le DÃ©veloppement - OMD - nÂ° 7, AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations unies, New York, septembre 2000) l'assainissement (Sommet mondial du dÃ©veloppement durable - SMDD - Johannesburg, septembre 2002).

Ce double dÃ©fi est considÃ©rable : la croissance dÃ©mographique implique de desservir, d'ici 2015, 1,6 milliard de personnes en eau potable et 2,2 milliards en assainissement (dont respectivement 400 et 410 millions de personnes en Afrique). Atteindre cette cible reprÃ©senterait 735 milliards de US dollars d'investissements (49 milliards par an), soit plus de 10 fois le montant de l'aide publique au dÃ©veloppement consacrÃ©e au secteur de 1996 Ã 2000.

Source : Joint Monitoring Programm

Â

Populations Ã desservir

(en millions de personnes)
Alimentation en eau potable
Assainissement

rural
urbain
total
rural
urbain
total

Monde
580
1 020
1 600
1 100
1 100
2 200

dont Afrique
190
210
400
200
210
41

Le dÃ©fi Ã relever est plus que financier : les autoritÃ©s des pays en dÃ©veloppement ne font pas encore de l'eau et de l'assainissement une prioritÃ© : l'eau et l'assainissement reprÃ©sentent moins de 1 % des budgets e Afrique et moins de 3 % en AmÃ©rique latine et aux CaraÃ¯bes. Par ailleurs, les autoritÃ©s locales des pays en dÃ©veloppement ne sont gÃ©nÃ©ralement pas les bÃ©nÃ©ficiaires ni les gestionnaires directs des fonds ; le suivi et l'entretien des installations dont elles ne sont pas maÃ®tres peuvent s'en trouver compromis.

En attendant, Ã quelques mois de l'Ã©valuation Ã mi-parcours de l'atteinte des Objectifs du MillÃ©naire pour le DÃ©veloppement (OMD) par les 101 chefs d'Etats signataires du plan d'action de Johannesburg, les derniÃ¨res publications de l'OCDE sont implacables : l'aide officielle dÃ©diÃ©e Ã l'eau, aprÃ¨s avoir atteint un pic de 2,7 milliards de US dollars en 1997, n'a cessÃ© de chuter depuis, pour ne plus reprÃ©senter que 1,4 milliard de dollars en 2002, entraÃ®nant dans sa chute les investissements privÃ©s.

La France a annoncÃ© doubler son aide...

En rÃ©fÃ©rence aux OMD, la France a annoncÃ© le doublement de son aide dans le secteur de l'eau, particuliÃ¨rement en Afrique. L'effort Ã faire est considÃ©rable : il suppose une inversion de la tendance actuelle par rapport Ã la dÃ©cennie 1990-2000. Les moyens mis en œuvre par l'aide bilatÃ©rale franÃ§aise dans le secteur de l'eau sur la pÃ©riode 2001-2002 sont importants : 268 millions d'euros par an consacrÃ©s Ã l'eau (dont 166 en Afrique) et 165 millions consacrÃ©s Ã l'eau potable et Ã l'assainissement (dont 108 en Afrique).

La contribution de la coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e comptabilisÃ©e dans cette aide publique au dÃ©veloppement bilatÃ©rale e de 18,1 millions d'euros sur le monde entier, dont 12,7 millions sur l'Afrique (ces montants ne comptabilisent pas les actions cofinancÃ©e par le MinistÃ¨re des affaires Ã©trangÃ¨res ; un inventaire plus dÃ©taillÃ© des crÃ©dits Ã la coopÃ©ration gouvernementale est d'ailleurs en cours). Contrairement au reste de l'ADP, la coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e s'effectue aussi exclusivement sous forme de dons.

L'impact de l'ADP bilatÃ©rale franÃ§aise par rÃ©fÃ©rence Ã l'OMD nÂ° 7 est cependant relativement modeste ; si elle permet Ã 1,32 million de personnes par an d'accÃ©der Ã l'eau et l'assainissement, cela ne reprÃ©sente que 1 % des objectifs du millÃ©naire. Le doublement de l'aide n'aura aussi d'effets que s'il s'accompagne d'une amÃ©lioration de la gouvernance.

... mais celle-ci n'aura d'effets qu'Ã l'appui de la coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e

Les acteurs franÃ§ais de la coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e et non gouvernementale disposent de compÃ©tences anciennes et reconnues, depuis la mobilisation de l'eau brute Ã la desserte des populations dÃ©favorisÃ©es. Leur action contribue Ã l'Ã©laboration de politiques nationales de l'eau, la gestion intÃ©grÃ©e des ressources, les multi-partenariats et l'implication des acteurs locaux.

Elle a aussi l'avantage de la souplesse et de la rapiditÃ© : les projets entrepris par exemple par l'Agence de l'eau Seine-Normandie sont gÃ©nÃ©ralement instruits en moins d'un an, engagÃ©s en 2 mois Ã partir de la dÃ©cision d'octroi, et dÃ©caiss

en 12 ou 18 mois en moyenne, contre 8 ans pour un projet bilatÃ©ral.

Cette souplesse de mise en œuvre mais aussi sa continuitÃ© et son approche spÃ©cifique mettent la coopÃ©ration dÃ©centralisÃ©e au centre du concept "agir localement, penser globalement" dont le Conseil mondial de l'eau a fait sa devise. .

Â

La "petite loi" Oudin adoptÃ©e par l'AssemblÃ©e nationale

27-01-2005 - L'AssemblÃ©e nationale vient d'adopter, en premiÃ¨re lecture, la loi "centime par m3", aussi baptisÃ©e "petite loi sur l'eau", par rÃ©fÃ©rence Ã la "grande loi sur l'eau", attendue sous peu [la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques a Ã©tÃ© promulguÃ©e le 30 dÃ©cembre 2006]. InitiÃ© par Jacques Oudin, le texte autorise les collectivitÃ©s et maÃ®tres d'ouvrages Ã affecter 1 % de leur budget eau et assainissement au soutien d'actions de coopÃ©ration.

Le rapport prÃ©sentÃ© Ã l'AssemblÃ©e nationale - Le texte adoptÃ©